

Info collecte du bac vert

Aidez-nous à lutter contre la prolifération du scarabée japonais !

Depuis l'été 2024, la présence du scarabée japonais (*Popillia japonica*) à Bâle impose à Saint-Louis Agglomération des mesures de vigilance particulière.

L'arrêté préfectoral du 31 octobre 2025 détaille les mesures de prévention qui s'imposent à Saint-Louis Agglomération et qui visent à freiner la propagation de cet insecte.

MODIFICATION DES MODALITÉS DE COLLECTE DU BAC VERT

Aussi, à compter du lundi 01/06/26 et jusqu'au mercredi 30/09/26, les habitants des communes concernées devront remplir leur bac vert de déchets alimentaires uniquement. Il est demandé d'utiliser des **sacs kraft** (à récupérer dans la mairie de votre résidence) ou du journal pour emballer vos déchets alimentaires.

Les déchets verts (gazon, branchages, feuilles mortes, fleurs coupées) devront être amenés exclusivement à la déchetterie de Village-Neuf ou au Recyparc du Liesbach (1 Rue de Strasbourg à Héisingue). L'arrêté préfectoral oblige Saint-Louis Agglomération à broyer ces déchets verts.

Le saviez-vous ?

Le scarabée japonais, classé comme organisme nuisible, présente une grande dangerosité pour les plantes dont il détruit les racines à l'état larvaire et les parties aériennes (feuilles, fruits...) à l'état adulte.



≈ 1 cm



Afin de garantir le meilleur service possible, Saint-Louis Agglomération maintient les fréquences et jours de ramassage des bacs verts.

suite au verso →

Aidez-nous à lutter contre la prolifération du scarabée japonais en respectant bien les consignes de tri et en utilisant le bac vert uniquement pour les déchets alimentaires !

Du 1^{er} juin au 30 septembre 2026 (inclus), les bacs verts contenant des déchets verts ne seront plus collectés.



Help us fight against the proliferation of Japanese beetle by following the sorting instructions and using the green bin only for food waste!

From 1 June to 30 September 2026, green bins containing green waste will no longer be collected.



Helfen Sie uns, die Vermehrung des Japankäfers zu bekämpfen, indem Sie die Sortieranweisungen befolgen und die grüne Tonne nur für Lebensmittelabfälle verwenden!

Vom 1. Juni bis zum 30. September 2026 werden keine grünen Tonnen mit Grünschnitt mehr gesammelt.



SIGNALEMENT

En cas de suspicion de présence du scarabée japonais, contactez la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) du Grand Est par courriel (santedesvegetaux.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr) en indiquant dans l'objet "Signalement Popillia" et en y joignant des photos.

Vous pouvez également scanner ce QR code :



INFORMATIONS

Pour toute information complémentaire sur le scarabée japonais et sur l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2025, nous vous invitons à vous rendre sur le site de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) du Grand Est.

Vous pouvez également scanner ce QR code :



CONTACT

Pour toute information sur la collecte des bacs verts, vous pouvez contacter la Direction des Déchets Ménagers au 03 89 70 22 60.